

UNIVERSITE DE BOURGOGNE – DIJON

SESSION 2016

CONCOURS EXTERNE
D'ACCES AU CORPS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE
DE RECHERCHE ET DE FORMATION

DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

BAP J

EMPLOI-TYPE : Adjoint en gestion administrative

ANNEXES

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

(durée : 2 heures, coefficient : 3)

Date de l'épreuve : mercredi 1^{er} juin 2016

Les annexes comportent 4 pages numérotées.

Vérifiez que votre exemplaire est complet

➤ **Annexe n°1 : Cas pratique n° 1**

EXTRAIT CIRCULAIRE RENTRÉE 2015 : Université X

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

L'arrêté du 7 juillet 2015 paru au *Journal officiel* du 10 juillet 2015 fixe les taux de droits de scolarité applicables à la rentrée 2015.

- * En Licence, ils s'élèvent à 184 € ; le taux réduit est fixé à 122 €.
- * En Master, ils s'élèvent à 256 € ; le taux réduit est fixé à 168 €.
- * En Doctorat, ils s'élèvent à 391 € ; le taux réduit est fixé à 260 €.
- * Pour le diplôme d'ingénieur, ils s'élèvent à 610 €.

Rappel : les étudiants boursiers sont exonérés des droits de scolarité.

Le droit annuel représentant la participation des étudiants aux dépenses de la médecine préventive de l'enseignement supérieur est fixé à 5,10 € par étudiant quel que soit le nombre de diplômes auxquels celui-ci s'inscrit dans un même établissement. Ce droit s'ajoute aux droits de scolarité. Il est exigible de tous les étudiants y compris les étudiants boursiers.

L'université propose à nouveau cette année aux étudiants qui le souhaitent le paiement échelonné en trois fois par carte bancaire de leurs droits d'inscription.

INSCRIPTIONS MULTIPLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Lorsqu'un étudiant s'inscrit dans différents établissements afin de postuler simultanément à plusieurs diplômes distincts, il acquitte, à raison de chaque diplôme, les droits prévus par l'arrêté du 7 juillet 2015.

Lorsqu'un étudiant s'inscrit, dans un même établissement, à la préparation de plusieurs diplômes, il acquitte le premier droit au taux plein et les autres droits au taux réduit, défini au cas par cas. Lorsque les droits de scolarité qui doivent être acquittés ont des taux différents, le droit acquitté en premier est celui dont le taux est le plus élevé.

➤ Annexe n°2 : cas pratique n°2

Document n°1 : calendrier second semestre 2016

Juillet	7	Août	8	Septembre	9	Octobre	10	Novembre	11	Décembre	12
Ve 1		Lu 1	31	Je 1		Sa 1		Ma 1		Je 1	
Sa 2		Ma 2		Ve 2		Di 2		Me 2		Ve 2	
Di 3		Me 3		Sa 3		Lu 3	40	Je 3		Sa 3	
Lu 4	27	Je 4		Di 4		Ma 4		Ve 4		Di 4	
Ma 5		Ve 5		Lu 5	36	Me 5		Sa 5		Lu 5	49
Me 6		Sa 6		Ma 6		Je 6		Di 6		Ma 6	
Je 7		Di 7		Me 7		Ve 7		Lu 7	45	Me 7	
Ve 8		Lu 8	32	Je 8		Sa 8		Ma 8		Je 8	
Sa 9		Ma 9		Ve 9		Di 9		Me 9		Ve 9	
Di 10		Me 10		Sa 10		Lu 10	41	Je 10		Sa 10	
Lu 11	28	Je 11		Di 11		Ma 11		Ve 11		Di 11	
Ma 12		Ve 12		Lu 12	37	Me 12		Sa 12		Lu 12	50
Me 13		Sa 13		Ma 13		Je 13		Di 13		Ma 13	
Je 14		Di 14		Me 14		Ve 14		Lu 14	46	Me 14	
Ve 15		Lu 15	33	Je 15		Sa 15		Ma 15		Je 15	
Sa 16		Ma 16		Ve 16		Di 16		Me 16		Ve 16	
Di 17		Me 17		Sa 17		Lu 17	42	Je 17		Sa 17	
Lu 18	29	Je 18		Di 18		Ma 18		Ve 18		Di 18	
Ma 19		Ve 19		Lu 19	38	Me 19		Sa 19		Lu 19	51
Me 20		Sa 20		Ma 20		Je 20		Di 20		Ma 20	
Je 21		Di 21		Me 21		Ve 21		Lu 21	47	Me 21	
Ve 22		Lu 22	34	Je 22		Sa 22		Ma 22		Je 22	
Sa 23		Ma 23		Ve 23		Di 23		Me 23		Ve 23	
Di 24		Me 24		Sa 24		Lu 24	43	Je 24		Sa 24	
Lu 25	30	Je 25		Di 25		Ma 25		Ve 25		Di 25 Noël	
Ma 26		Ve 26		Lu 26	39	Me 26		Sa 26		Lu 26 S.-Etienne	52
Me 27		Sa 27		Ma 27		Je 27		Di 27		Ma 27	
Je 28		Di 28		Me 28		Ve 28		Lu 28	48	Me 28	
Ve 29		Lu 29	35	Je 29		Sa 29		Ma 29		Je 29	
Sa 30		Ma 30		Ve 30		Di 30		Me 30		Ve 30	
Di 31		Me 31				Lu 31	44			Sa 31 Sylvestre	

Document n°2 :

TARIFS SALLES 2016			
FORFAIT MENAGE		90 euros	TARIF HT JOURNEE
MATERIEL SPECIFIQUE			
MATERIEL DE VIDEOPROJECTEUR		50 EUROS	
MATERIEL DE VISIOCONFERENCE		100 euros	
SALLES BANALISEES	NOMBRE PLACES en situation de cours	NOMBRE PLACES en situation d'examen	TARIF LOCATION HT *
AMPHITHEATRE MIEUSSET	300	150	600,00
AMPHITHEATRE SANTONA	200	100	400,00
AMPHITHEATRE GALILEE	800	400	1 600,00
R30	100	50	200,00
R32	100	50	200,00
R43	50	25	100,00
R60	100	50	200,00
R62	100	50	200,00
R63	50	25	100,00
R64	50	25	100,00

* Taux TVA appliqué au 01/01/2016 : 20 %

Document n°3 :

2016	SEMAINE 41	AMPHI MIEUSSET	AMPHI SANTONA	AMPHI GALILEE	R30	R32	R43	R60	R62	R63	R64		
LUNDI	08:00			COLLOQUE									
	09:00	LICENCE 1 UE 21				LICENCE PRO DANSE UE 23				LICENCE 2 UE 44		MASTER 2	
	10:00												
	11:00												
	12:00												
	13:00												
	14:00	MASTER 1											
	15:00												
	16:00												LICENCE 2 UE 44
	17:00	LICENCE 2 UE 44											
	18:00												
19:00													
20:00													
MARDI	08:00												
	09:00	LICENCE 2 UE 44		MASTER 2							GR 2 LICENCE 1 UE 25		
	10:00												
	11:00							GR 2 LICENCE 3 UE 22					
	12:00												
	13:00												
	14:00	LICENCE 1 UE 25	GR 3 LICENCE 2 UE 44	MASTER 2					GR 1 LICENCE 1 UE 25				
	15:00												
	16:00							GR 1 LICENCE 3 UE 22					
	17:00												
	18:00												
19:00													
20:00													
MERCREDI	08:00												
	09:00												
	10:00	LICENCE PRO DANS UE 23	EXAMENS MASTERS			GR 3 LICENCE 1 UE 25							
	11:00												
	12:00												
	13:00												
	14:00												
	15:00												
	16:00	LICENCE 3 UE 21	EXAMENS MASTERS		LICENCE PRO DANS UE 23	GR 1 LICENCE 3 UE 24 GR 2 LICENCE 3 UE 24							
	17:00												
	18:00							COLLOQUE		COLLOQUE	COLLOQUE		
19:00													
20:00													
JEUDI	08:00												
	09:00	LICENCE 1 UE 22	SOUTENANCES MEMOIRES										
	10:00												
	11:00												
	12:00												
	13:00												
	14:00	MASTER 1											
	15:00												
	16:00												
	17:00	LICENCE 2 UE 44											
	18:00												
19:00													
20:00													
VENDREDI	08:00												
	09:00	LICENCE 1 UE 23											
	10:00												
	11:00												
	12:00												
	13:00												
	14:00	MASTER 1											
	15:00												
	16:00												
	17:00	LICENCE 2 UE 44											
	18:00												
19:00													
20:00													